



Titre de séjour, attestation de dépôt

Par **factoriel**, le **09/10/2008** à **09:04**

bonjour à tous, je suis d'origine tunisienne, entré en France en décembre 2000, marié depuis août 2007 avec une Française. J'ai déposé un dossier de régulation en octobre 2007. On m'a donné une attestation de dépôt, avec une référence de mon ancien titre de séjour qui a été annulé suite à mon divorce de mon premier mariage qui a duré 2 ans (2004 à 2006) et on m'a demandé d'attendre un courrier, j'ai rien reçu jusqu'à ce jour, sachant que je me suis présenté à la sous-préfecture 95 en avril 2008. On m'a demandé d'attendre encore au moins octobre 2008. Ma question est-ce que c'est normal, merci d'avance de votre réponse.

Par **avocat droit public**, le **12/10/2008** à **11:37**

oui

Par **factoriel**, le **14/10/2008** à **09:30**

bonjour maître, merci pour votre attention, ma femme et moi nous attendons un heureux événement en décembre 2008, est-ce que ça peut avancer mon dossier? merci d'avance

Par **avocat droit public**, le **14/10/2008** à **10:06**

non